# Mastérisation : l'année de stagiaire

Malgré l'opposition de l'ensemble de la communauté éducative à la réforme du recrutement et de la formation des enseignants, les ministères restent sourds et continuent d'installer leur réforme en publiant l'arrêté fixant les modalités d'organisation des concours à partir de 2011 et la circulaire de cadrage des masters.

Le SNUipp exige que l'année de formation post concours fasse l'objet d'un cadrage national. Si 1/3 de temps doit être consacré à la formation, aucune orientation n'est donnée concernant son organisation. Le SNUipp exige que le rôle des IUFM, des équipes de circonscriptions et des maîtres formateurs soient maintenus et développés. Le SNUipp demande une véritable formation en alternance et travaille à des propositions alternatives au projet du gouvernement. Dans le cadre de l'année transitoire, le SNUipp dénonce et s'oppose à la mise en place de stages en responsabilité qui se font de plus dans des conditions de précipitation. Le SNUipp exige que les IPEMF soient pleinement associés à la formation des enseignants tout au long du cursus, et en particulier pendant les années de master, et non limités à la préparation, à l'accompagnement et au suivi des stages.

La situation en Guyane est d'autant plus inquiétante que les lauréats du concours 2010 ne pourront être placés en surnombre dans des écoles comme le préconise la lettre de cadrage du ministère et risquent de se retrouver en pleine responsabilité d'une classe, dès la rentrée 2010, sans aucune expérience ni formation préalable.

Cayenne, le mardi 2 mars 2010

Madame le Recteur de l'Académie de la Guyane
Chancelière de l'Université
s/c Monsieur l'Inspecteur d'Académie Adjoint

**Objet : demande de groupe travail**

Madame le Recteur,

Le SNUipp vient d'être destinataire de la version définitive de la note de cadrage relative au dispositif d'accueil, d'accompagnement et de formation des fonctionnaires stagiaires enseignants des premier et second degré et des personnels d'éducation.

Le projet initial a été modifié à la suite de nos interventions :

L'Université est intégrée (et donc l'IUFM) dans l'organisation des actions de formation.

Nous avons obtenu confirmation que, « *dans toute la mesure du possible, les lauréats des concours devront pouvoir faire classe jusqu'aux vacances de la Toussaint en présence d'enseignants expérimentés […]. A cette fin ils seront, sauf situation particulière […] affectés en brigade de remplacement […] stabilisés dans une école.* ».

Nous présumons que, pour ce qui concerne notre département, nous ne rentrerons pas dans le cadre de « la mesure du possible » mais en revanche dans celui de « situation particulière ».

La possibilité d'affecter en « surnombre » sur la brigade de remplacement sera liée à la situation budgétaire que connaîtra le 1er degré à la rentrée. Afin de faire le point sur cette situation (nombre de postes vacants, de postes aux concours, de PE2 actuels, de départs à la retraite, de demandes de disponibilité, de temps partiels, de congés parentaux…) et pour que vous nous fassiez connaître la façon dont vous envisagez les modalités d'affectation, l'organisation de l'accompagnement et la formation des enseignants stagiaires, nous vous demandons la réunion d'un groupe de travail dans les plus brefs délais.

Tout en réaffirmant notre rejet de la réforme de la formation des enseignants et notre exigence du retrait des décrets qui fixent les conditions de stagiairisation, nous veillerons à ce qu'aucun stagiaire sans aucune expérience d'enseignement préalable ne soit placé en pleine responsabilité d'une classe à la rentrée. Notre démarche est motivée par notre souci de leur éviter un démarrage catastrophique dans le métier ainsi que par notre souhait de ne pas sacrifier la scolarité des élèves dont ils auront la charge.

Nous désirons également évoquer le sort des contractuels dont un grand nombre risque de se retrouver sans poste à la prochaine rentrée.

Veuillez agréer, Madame le Recteur, l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour le secrétariat du SNUipp-Guyane
Jean-Noël Grandvillemin

C'est la raison pour laquelle il a demandé au recteur la réunion d'un groupe de travail dans les plus brefs délais.

# Première affectation

Cette année vous serez plus de 300 (PE2 et lauréats du concours 2010) à recevoir une première affectation. Pour vous, exaltation et forte motivation côtoient les craintes, les doutes et parfois le découragement.

On est souvent surpris par les implications que le métier a sur sa vie privée, par la charge de travail... Déjà complexe, l'exercice du métier va se découvrir pour beaucoup d'entre vous, sur des postes dits « *difficiles* » ou sur des sites éloignés.

Pour vous aider dans cette étape difficile le SNUipp a édité un livret « Premier poste », disponible au local de Mont-Lucas, afin de vous épauler dans vos premiers pas, vous faire gagner un peu de temps avec des informations précises et précieuses sur l'école et le système scolaire.

Nous avons également sur notre site au article très complet « Bienvenue en Guyane », destiné également aux entrants par permutation, avec des informations pratiques sur les différents sites de Guyane : logement, santé, alimentation, communications, écoles… Il est consultable à l'adresse :

http://973.snuipp.fr/spip.php?article217

Nous vous souhaitons avant tout la bienvenue dans la métier.

J-N G.

# Mouvement départemental

Après de multiples péripéties, la circulaire du mouvement est sortie finalement le 12 mars. Vous pouvez la consulter sur notre site :

http://973.snuipp.fr/spip.php?article625

Attention ! Une chose a été oubliée dans la circulaire : la possibilité de faire des vœux liés. On nous a assuré qu'une annexe à la circulaire serait publiée dans les plus brefs délais.

Le serveur sera ouvert du 22 au 31 mars minuit. Nous avons demandé une prolongation d'une semaine de la plage de saisie des vœux.

Procédure pour entrer sur le serveur :

**1. Se connecter** sur le site du rectorat : http://www.ac-guyane.fr/
**2. Cliquer** sur le lien « Personnels »
**3. Cliquer** sur le bouton « I-Prof »
**4. Saisir** votre compte utilisateur : c'est la première lettre du prénom immédiatement suivie du nom en minuscules (ex. : Jean-Marie Dupont = jdupont),
puis votre mot de passe : c'est le NUMEN en majuscules
**5. Saisir** votre mail personnel si vous en avez un et si vous le souhaitez puis valider
**6. Cliquer** dans « Les Services »
**7. Cliquer** sur « SIAM »
**8. Cliquer** sur phase « intra départementale »
**9. Consulter** le cahier des postes ou saisir directement vos vœux.

***Pour avoir toutes les infos sur la carrière, l'actualité...***
consultez le site du SNUipp-Guyane : http://973.snuipp.fr

Le SNUipp avait demandé qu'un minimum de modifications soient apportées par rapport à l'année dernière afin de garantir une certaine lisibilité dans le temps.

Malgré tout, l'UNSA a demandé à supprimer les bonifications de zone 1 et 2 pour les demandes de postes de direction et de postes particuliers. On revient à la situation antérieure, c'est-à-dire que les points pour enfants et/ou pour séjour en zone D1 ou D2 ne doivent pas servir à l'obtention d'un poste correspondant à un emploi particulier (direction, postes à profil…) mais uniquement pour la satisfaction de vœux géographiques. Les rapprochements de conjoints ont donc également été retirés pur ces types de postes.

Suite à la demande unanime des syndicats, la distance prise en compte pour la séparation de conjoints est maintenue à 60 km pour cette année pour prendre en compte les problèmes liés à la fermeture du pont du Larivot. Elle passera à 70 km l'année prochaine.

Le SNUipp a réitéré sa demande que tous les participants au mouvement (donc **y compris les PE2**) puissent bénéficier de ces points s'ils remplissent les conditions. Nouveau refus de l'UNSA et de l'Administration en dépit de toute logique !

Enfin, pour d'alléger la charge de travail des services (plus d'une semaine de travail à temps complet pour faire ces vérifications) et pour éviter des inégalités de traitement en raison de la diversité très grande des situations, seules les années de service de non titulaire déjà validées et intégrées à l'AGS sur I-prof seront prises en compte, ainsi que les années de contractuels enseignants en Guyane puisqu'elles sont déjà dans les bases informatiques de la DPE1.

J-N G.

# Ecole Edmé COURAT : Bientôt un AZF 2 ?

L'école Edmé Courat se situe à l'intérieur d'une zone artisanale qui regroupe différentes entreprises exerçant des activités très variées.

La première alerte est survenue à la suite de nombreuses plaintes d'élèves pour des maux de gorges et des gênes diverses. L'ensemble de l'école (409 élèves) s'est rendu vers la zone de rassemblement. Les pompiers sont intervenus et durant une demi-heure ils ont inspectés l'école sans grands résultats. L'hypothèse d'un gaz a été émise mais l'origine reste inconnue.

Les symptômes ressentis par quelques élèves et adultes (enseignants, personnels de la municipalité) sont des maux de ventre, maux de gorge, picotements aux yeux, sensation de brûlure au niveau de la peau, goût amer au niveau de la bouche (salive).

Le second incident est survenu après la rentrée des vacances de Carnaval le 2 mars 2010. Mêmes symptômes, même scénario. La gendarmerie, la police municipale, les pompiers, quelques médecins, le maire ainsi que l'IEN de la circonscription étaient présents. Ce second incident fut plus lourd de conséquences ; 19 enfants et 13 adultes ont ressentis des malaises. Les élèves ont été auscultés par les médecins et pris en charge par les pompiers. Les enfants ont été récupérés par leurs familles.

Une première investigation a amené comme hypothèse le lien entre une entreprise de traitements de déchets en tous genres (déchets ménagers, huiles et graisses de récupération, traitement de déchets industriels, déchets de soins (compresses, cotons usagés), matériel informatique, batteries, ferraille…) et l'émission de ces gaz qui sont incolores et sans odeur, vraiment indécelables et donc qui peuvent arriver sans prévenir.

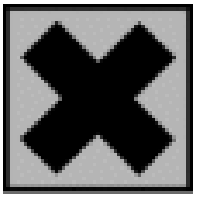

A l'issue de cette alerte les élèves qui n'avaient pas été récupérés ont tous mangé à la cantine.

Nous nous sommes retrouvés dans une situation délicate sans lieu pour nous abriter : normalement nous devrions nous rendre sur le terrain de la cité voisine située à 400m mais comment emmener 405 élèves dans ce genre de situation rapidement à l'abri loin d'une zone où un gaz s'est propagé, aidé par les vents .

Quelles réactions adopter ? Allons-nous attendre que le temps passe et laisser l'ensemble de la communauté scolaire s'intoxiquer de manière latente et passive ? Que dirons-nous plus tard (alors que tout le monde avait été averti) lorsque les élèves, enseignants, agents de la commune auront développé des pathologies ?

Il serait plus sage de prévenir plutôt que de guérir. Alors agissons !

# Compte rendu de mission sur le haut Maroni

*Le cadre de travail*

Une fois n'est pas coutume : aujourd'hui je raconte une de mes dernières missions du début jusqu'à la fin, d'abord pour mes proches, ils avaient apprécié mon envoi concernant ma toute première mission, mais j'étais loin de voir les choses de la même manière qu'aujourd'hui, j'étais tout feu tout flamme, je n'y étais qu'en tant que maître-formateur faisant une simple visite de PE2 (pour les non initiés, une visite de professeur stagiaire ; alors qu'aujourd'hui, je suis conseillère pédagogique auprès de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription du Maroni depuis maintenant presque 3 ans, cela change indéniablement la vision des choses). Ensuite pour mon syndicat, il s'agit d'un compte rendu fidèle à la réalité qui ne cache rien, qui ne cherche pas à embellir, ni à noircir ; même s'il est un peu long, il peut être publié dans notre journal.

Ce qu'il faut d'abord savoir au préalable, c'est que lors de ma première année sur ce poste nous étions trois conseillers pédagogiques, il y avait également une secrétaire qui s'occupait entre autre de nos ordres de mission, de nos billets d'avion, il y avait une psychologue scolaire que nous voyions régulièrement, qui nous tenait au courant de son travail, qui était basée sur Cayenne avec nous, elle était bien sûr bien plus souvent en mission que nous, nous partions parfois avec elle, elle avait en charge, tout comme nous, tout le Maroni, il y avait un animateur TICE, ainsi qu'un inspecteur, parti depuis à la retraite. L'année d'après, c'est à dire l'an passé, je me suis retrouvée tout seule avec un nouvel inspecteur et l'animateur TICE : un poste de conseiller pédagogique avait été supprimé, le deuxième n'avait fait envie à personne, la psychologue scolaire mutée en Guadeloupe avait été remplacée par une contractuelle basée à Maripasoula ne s'occupant plus que de Maripasoula, nous n'avions plus aucun contact avec elle ! Quand on sait qu'il n'y a pas moins de 60 contractuels (mais il est vrai que M. Sorèze, l'Inspecteur d'Académie, nous a dit récemment lors d'une réunion que d'ici deux ans il n'y aurait plus de contractuel dans le premier degré !) et 43 T1 (titulaire première année) qui ont droit à trois visites par an (nous n'arrivons à en que faire deux !) et 40 T2 (titulaire deuxième année) qui souhaiteraient une visite de pré inspection, on mesure l'ampleur de la tâche ! Fort heureusement, cette année-là a coïncidé avec la création du GFA (groupe de formateurs académiques) : ce sont des conseillers pédagogiques qui sont appelés à intervenir sur toute la Guyane, il y a des conseillers généralistes et des conseillers de spécialité. J'ai bien sûr fait appel à eux, malheureusement certains sont très difficilement joignables. Cette année, l'équipe s'est peu à peu étoffée grâce à l'inspecteur, d'abord une conseillère pédagogique fraîchement venue de métropole a bien voulu prendre le poste resté vacant, puis une animatrice « français langue seconde » est venue nous rejoindre en novembre (poste créé à la demande de l'inspecteur ; en effet sur le Maroni le français n'est parlé qu'à l'école, et seulement avec l'enseignant, les enfants entre eux ne parlent que leur langue maternelle, le bushinengué ou une langue amérindienne). En janvier un animateur TICE est venu remplacer celui de l'an passé reparti pour la métropole, une nouvelle psychologue contractuelle travaille à Maripasoula, mais nous ne la voyons jamais, il nous manque toujours une secrétaire et ce depuis novembre 2008 ! Nous sommes basés sur Cayenne et effectuons des missions régulièrement sur tout le Maroni (visites d'enseignants et animations pédagogiques), environ 2 à 3 missions par mois. Depuis que nous n'avons plus de secrétaire, nous faisons tout nous-mêmes : rédaction des ordres de mission (pour nous, mais également pour les membres du GFA qui viennent nous aider), rédaction des programmes des missions, achat des billets d'avion, réservation des hôtels quand il y en a (sinon, nous dormons en carbet ou bien en hamac dans les écoles), réservation de la pirogue du rectorat, demande d'affrètement d'une pirogue pour les visites en pays amérindien, mise au point régulière sur les visites qui ont été faites, qui restent à faire, préparation des animations pédagogiques, plus tous les dossiers que l'on retrouve dans n'importe quelle circonscription. Une difficulté supplémentaire vient aussi du fait que nous ne pouvons pas joindre certaines écoles par mail, certaines ont le téléphone et le fax, d'autres doivent être jointes par la poste et c'est là que cela se complique : un courrier envoyé le 11 décembre à Elahé (un village du pays amérindien) est arrivé le 28 janvier ! Mais là aussi, je suis rassurée car M. Sorèze nous a affirmé lors de cette même réunion citée plus haut que le chef de l'Etat lui-même avait été informé des difficultés concernant la connexion internet sur le Maroni et qu'il allait trouver des solutions dans les plus brefs délais !

## *Préparation du départ et aléas du voyage*

Quand nous partons ma collègue et moi pour Maripasoula (que nous y restions ensuite, ou bien que nous allions vers Papaïchton ou le pays amérindien), cela nous demande une grande organisation. Nous ne sommes pas célibataires sans enfants ! D'abord, la veille je vais d'un coup de voiture lui apporter mes bagages, car le lendemain, le lundi matin à 6h, je quitte la maison avec mon mari en moto (pour éviter les embouteillages à son retour), mon fils de 7 ans dort encore, il a pour consigne, s'il se réveille avant le retour de son papa, de s'habiller et de prendre son petit déjeuner que je lui ai préparé avant mon départ. Mon mari m'emmène donc chez ma collègue qui habite à la sortie de Rémire-Montjoly en direction de l'aéroport. Il repart en sens inverse en emmenant la fille aînée de ma collègue à son lycée qui se trouve sur le chemin du retour, le mari de ma collègue nous emmène en voiture à l'aéroport, son plus jeune fils est avec nous, au retour de l'aéroport, le papa l'amènera directement à son collège. Nous arrivons à l'aéroport à 6h50, mais cette fois-ci le fils de ma collègue arrivera en retard au collège, nous n'avions pas prévu autant d'embouteillages à leur retour sur Rémire, embouteillages dus à la déviation pour éviter le pont du Larivot en réfection. A l'aéroport, nous attendons 7h15 avant de pouvoir enregistrer, le départ de l'avion n'ayant lieu qu'à 8h15. Une fois nos bagages enregistrés, nous allons tranquillement prendre un café. Nous apprécions ce moment en dehors du temps, rien à penser, rien à faire, juste attendre... Puis c'est l'heure de l'embarquement, et cette fois, contrairement à d'habitude, on refuse mon parapluie, c'est bien la première fois ! Et, dire qu'à l'enregistrement on ne m'a rien dit ne sert à rien si ce n'est mettre les agents de plus mauvaise humeur encore. Partir sans cet outil de travail m'est impossible. Il sert autant à me protéger du soleil qu'à me protéger de la pluie ! Je ressors, reviens au guichet d'enregistrement, bien évidemment il est maintenant fermé, je cherche quelqu'un qui voudra bien me l'amener à l'avion et finalement réussis à trouver la perle rare, une employée de l'aéroport qui me confirme bien que la réglementation vient de changer, qu'on aurait pu me prévenir avant ou bien me laisser pour cette fois (soit dit en passant, lors de notre mission suivante, un écriteau au guichet d'enregistrement indiquera clairement que les parapluies ne peuvent faire l'effet de bagage à main). Enfin nous décollons, nous apprenons dans l'avion que cette fois nous nous arrêterons à Saül, cela nous fait perdre presque 3 quarts d'heure, peu importe, il faut rester zen, nous ne sommes pas à Paris dans le métro, ce qui ne pourra pas être fait, ne sera pas fait, et cela ne dérangera personne. Mais, miracle, en arrivant au-dessus de Saül, impossible d'atterrir, temps trop nuageux, aucune visibilité (la piste est en terre et pas très large, ni très longue). Nous repartons pour Maripasoula, y arrivons à 9h30, Ernest, le taxi collectif est là. C'est un peu comme quelqu'un de la famille, nous nous souhaitons la bonne année (c'est la première mission depuis les vacances de Noël). Nous lui demandons s'il peut nous arrêter chez l'épicier avant de nous laisser chez M. Gras qui nous a affrété une pirogue pour le pays amérindien. En effet, à cause du peu de kg auxquels nous avons droit (20 kg chacune, mais il faut savoir que nous emportons beaucoup de matériel pédagogique, que nous avons nos hamacs, moustiquaires, duvets, petits cadeaux pour les enseignants (galettes des rois, légumes et fruits frais, fromage, charcuterie), nourriture pour nous (là-bas, il n'y a bien sûr pas de restaurant, aussi petit soit-il), nous n'avons pas pris de bouteilles d'eau.

## *Une petite digression*

J'aimerais faire ici une petite digression car cela me fait penser à une mission faite l'an passé avec le staff du rectorat : des inspecteurs généraux étaient venus de métropole et voulaient se rendre compte de ce qu'était le Maroni. Où sont-ils allés ? A Apatou, première commune sur le Maroni quand on part de Saint-Laurent et qu'on remonte le Maroni, à deux heures de pirogue de Saint-Laurent ; maintenant on peut même y aller en voiture, une route a été construite, mais attention : elle n'est pas ouverte officiellement, nous pouvons donc y aller avec nos propres voitures, mais pas question d'y aller avec un véhicule du rectorat, c'est dire aussi que les 70 km de route entre Saint-Laurent et Apatou ne peuvent faire l'objet de remboursement kilométrique, on nous a même dit au rectorat de faire comme si on prenait une pirogue taxi (donc de faire de fausses factures !!!). Nous devions partir le lundi matin très tôt pour arriver au dégrad de Saint-Laurent vers 8h pour pouvoir arriver à Apatou vers 10h. Mon inspecteur m'avait demandé d'être de la partie, je pouvais ainsi effectuer 2 visites d'enseignants débutants. Le recteur et l'inspectrice d'académie adjointe devaient aussi venir. Or, le dimanche soir, mon inspecteur m'appelle et me dit que le tout était beaucoup trop tôt à la convenance de monsieur le recteur, donc que nous ne partirions de Saint-Laurent que vers 10h30, ce qui signifiait un départ de Cayenne à 7h30 au lieu de 5h et une arrivée à Apatou à 12h30. « Dois-je vraiment venir ? Je ne vais servir à rien ? Je ne pourrai faire aucune visite. » « Si, si, il faut venir, c'est important. ». Nous

partons à donc de Saint-Laurent vers 10h30. A peine partis, le chapeau du recteur est emporté par le vent, nous faisons marche arrière, son chapeau reste introuvable, il a dû couler aussitôt dans l'eau ; un peu plus loin, il se met à pleuvoir, nous sommes tout de même en saison des pluies, bien évidemment le recteur n'a aucun parapluie, ni vêtement de pluie et mon inspecteur lui prête son K-way, c'est lui qui arrivera trempé à Apatou. Le recteur assis à côté d'un inspecteur général passera les deux heures de pirogue à écouter son « Ipod ». Je me dis intérieurement qu'heureusement pour moi, j'ai été mieux élevée. On me laisse à Maïman, là où je devais faire mes visites et où nous devons nous retrouver pour le repas. J'arrive bien sûr quand les élèves repartent chez eux, je discute un peu avec le directeur et nous allons ensemble au petit restaurant où nous devons retrouver les autres. Les inspecteurs généraux arrivent peu après et une discussion intéressante commence entre eux et les quatre directeurs d'école d'Apatou. Un quart d'heure à peine après le début de cette discussion le recteur arrive et dit textuellement: « J'ai faim, mettons-nous à table ». Et là, je n'en crois pas mes yeux : les inspecteurs généraux s'arrêtent net et s'installent à table. Le hasard fait que je me retrouve assise à côté de lui, cela aurait pu être intéressant, mais même pas, son regard est dédaigneux, vide, il se lève toutes les cinq minutes pour aller fumer, il me demande quand même ce que je fais, un reste de politesse. Qu'ont-ils vu d'Apatou, du Maroni tous ces gens ? Certes, ils ont pris la pirogue du rectorat, ils auront visité le collège et une école, mangé dans un restaurant (mon inspecteur aura certainement tout prévu). Mais la vrai vie des enseignants sur le Maroni, leurs difficultés quotidiennes, ils n'en auront rien perçu. Assise à côté du recteur, j'aurais pu, si cela l'avait un tant soit peu intéressé, lui parler de mes conditions de travail : devoir dormir en hamac, porter beaucoup (ma nourriture, mes vêtements, mes affaires de toilette, mon matériel pédagogique...), faire attention aux insectes et aux animaux dangereux [paludisme, chiques, vers macaques, chauves-souris (à cause des fientes qui peuvent être mortelles), poux d'agoutis, serpents venimeux...], ne pas pouvoir se faire rapatrier au plus vite en cas d'accident car n'ayant pas de téléphone satellitaire, devoir parfois se laver dans le fleuve, n'avoir aucune commodité ; j'aurais pu lui parler des conditions de vie de certains enseignants sur le Maroni (je pense particulièrement à ceux qui enseignent dans les villages du pays amérindien) : ne pas pouvoir communiquer avec ses proches, ne pas avoir l'eau courante, pas d'électricité. Ont-ils pu seulement se faire une petite idée de tout cela ? Non, j'en suis certaine, sinon, depuis trois ans que je suis sur le Maroni, les choses auraient évolué positivement. Or, elles se dégradent : plus d'internet, plus de téléphone satellitaire, il suffit de demander à Mme Limon, médecin au rectorat, et à Mme Coulibaly, assistante sociale au rectorat, elles connaissent bien le dossier, elles se sont déplacées elles-mêmes à plusieurs reprises pour se rendre compte de la situation.

Sigrid

A suivre dans notre prochain numéro

# VIème congrès du SNUipp-Guyane

Le VIème congrès départemental du SNUipp se tiendra **à Cayenne les 10, et 11 mai 2010**. Il est ouvert à tout adhérent à jour de sa cotisation.

Ce congrès a un double objectif :

- faire le bilan de l'action du SNUipp depuis le dernier congrès en 2007 et définir la politique pour les trois années à venir,

- préparer le congrès national qui se tiendra à Brive-la-Gaillarde du 14 au 18 juin 2010. Les documents préparatoires au congrès national de Brive seront bientôt consultables sur notre site dans la rubrique « SNUipp/FSU », bloc violet en haut à droite.

Le congrès départemental est aussi l'occasion de renouveler le Conseil Syndical (1) qui élira le nouveau bureau départemental. Il devra en outre étudier les demandes éventuelles de modification des statuts. L'organisation de la section ainsi que les statuts actuels sont consultables sur notre site.

Nous avons un calendrier strict à respecter c'est pourquoi les demandes de modification des statuts doivent nous parvenir au moins un mois avant la date du congrès, soit **le 10 avril au plus tard**.

Les invitations seront envoyées aux syndiqués dès le retour des vacances de Pâques et seront à joindre à votre demande d'autorisation d'absence (à faire parvenir à votre IEN au moins une semaine avant le congrès).

*Dans le cadre du renouvellement du Conseil Syndical, nous invitons tout syndiqué **souhaitant s'impliquer** dans le fonctionnement de notre section à faire acte de candidature directement au local du SNUipp ou le jour même **de l'ouverture du** congrès.*

Pour faciliter l'organisation de ce congrès (hébergement, restauration…) nous demandons aux collègues syndiqués de bien vouloir nous signaler leur décision de participation le plus tôt possible par le biais du coupon retour joint à leur convocation.

Vous trouverez, joint à ce journal, un formulaire expliquant le rôle du Conseil Syndical et les modalités de son élection ainsi qu'un imprimé pour faire acte de candidature à l'élection au Conseil Syndical.

J-N G.